

Appel à manifestation d'intérêt

Projets d'aménagement du nouveau bâtiment de la préfecture des Hauts-de-Seine

1. Présentation du projet

1.1. Le projet de rénovation de la préfecture des Hauts-de-Seine

Le centre administratif départemental (CAD) de Nanterre, œuvre emblématique de l'architecte André Wogenscky sur une commande spécifique d'André Malraux, a été livré en 1972. Disciple de Le Corbusier, l'architecte a conçu un bâtiment marquant de l'architecture des « Trente Glorieuses » qui incarne la naissance du département des Hauts-de-Seine. Le site rassemble près de 2000 agents dans la seconde cité administrative du territoire national et l'une des plus intégrée.

Le Centre Administratif Départemental des Hauts-de-Seine à Nanterre est un site emblématique, tant par sa taille, comme quartier structurant la ville, que par son patrimoine architectural riche, avec notamment la présence d'espaces inscrits au titre des monuments historiques et par son identité moderniste caractéristique de l'œuvre de l'architecte André Wogenscky.

Le bâtiment doit désormais être rénové en profondeur afin de le mettre aux normes de sécurité et environnementales, pour continuer à accueillir pendant au moins 50 nouvelles années les services occupants dans des locaux adaptés à l'évolution de leurs missions.

Dans cette optique, l'Etat a confirmé un scénario immobilier qui repose sur une rénovation complète du CAD combinée à une densification en construisant un nouveau bâtiment de 8000 m² à l'entrée du site (cours d'honneur). Traduit de façon opérationnel, ce schéma se décompose en deux projets :

- La réhabilitation du bâtiment du CAD, d'environ 53 440 m² SUB, livré en 1972 et classé IGH (Immeuble de Grande Hauteur) W2
- **La construction d'un bâtiment dans la cour d'honneur, d'environ 8 000 m² SDP en vue du regroupement des fonctions d'accueil du public**

Le contrat pour la construction a été notifié au groupement mené par GCC et Chaix et Morel.

Le contrat pour la réhabilitation est en cours de notification, prévue pour mi-novembre 2025.

Conçu par les architectes Chaix et Morel, le nouveau bâtiment de la préfecture constituera le point d'entrée principal pour l'ensemble des usagers et agents. Sa fréquentation est estimée à environ 800 visiteurs quotidiens répartis entre les services d'accueil suivants :

- Les impôts au particulier

- La direction de la migration et de l'intégration
- Le Service d'accueil unique du justiciable du tribunal judiciaire de Nanterre
- L'éducation nationale
- L'Office national des combattants



La livraison du bâtiment est prévue pour fin novembre 2027.

1.2. Les Manufactures nationales

Issues de la réunion du Mobilier national et de la Cité de la céramique - Sèvres & Limoges, les Manufactures nationales ont été créées le 1er janvier 2025 pour promouvoir l'excellence des savoir-faire français et mettre en valeur la richesse de ce patrimoine matériel et immatériel avec plus de 53 métiers d'art exercés au sein de ses manufactures et ateliers.

Unique au monde, ce nouveau pôle public dédié aux arts décoratifs, aux métiers d'art et au design marie patrimoine et création pour jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur des métiers d'art.

Son action porte autour de 6 axes prioritaires : la formation ; la recherche ; la création ; le soutien à l'écosystème fragile des métiers d'art ; la valorisation du patrimoine ; le rayonnement international des savoir-faire.

Héritier de quatre siècles d'histoire, il est constitué de : 2 musées (le musée national de céramique à Sèvres ; le musée national Adrien Dubouché à Limoges), 9 manufactures et ateliers de création (dont la manufacture nationale de Sèvres, la manufacture de tapisserie des Gobelins ; la manufacture de tapisserie de Beauvais ; la manufacture de tapis de Savonnerie ; les ateliers de dentelles d'Alençon et du Puy-en-Velay ; l'atelier de recherche et de création en mobilier contemporain), 7 ateliers de restauration et une mission de l'ameublement.

Résolument tourné vers les territoires, ce pôle public est implanté dans 8 départements : à Paris, dans les Hauts-de-Seine (Sèvres), dans l'Hérault (Lodève), dans la Creuse (Aubusson), dans l'Orne (Alençon), en Haute-Loire (Puy-en-Velay), en Haute-Vienne (Limoges) et dans l'Oise (Beauvais).

1.3. Description du projet

La préfecture des Hauts-de-Seine a souhaité s'associer aux Manufactures nationales autour de l'aménagement du nouveau bâtiment de la préfecture.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner un architecte d'intérieur ou designer en charge de la conception globale de ce hall. L'aménagement comprend trois lots principaux :

- la conception d'un comptoir d'accueil, spécifiquement dessiné pour le lieu et intégré à l'architecture ;
- la création ou la prescription d'assises d'attente adaptées aux différents espaces d'accueil et de services aux citoyens ;
- l'implantation de huit bornes préexistantes dans le hall principal, dont le lauréat déterminera les modalités d'implantation et les finitions.

Le lauréat pourra également proposer un lot complémentaire visant à créer un lien d'ensemble entre ces différents aménagements (par exemple : tapis, luminaires, harmonisation chromatique).

2. Cahier des charges

Lot 1 – Création d'un comptoir/banque d'accueil

1.1. Typologie d'objet

Le comptoir devra permettre d'accueillir 5 agents de préfecture dans des conditions optimales de confort et de fonctionnalité.

Il intégrera :

- des zones de travail ergonomiques ;
- des rangements adaptés ;
- des prises électriques et dispositifs techniques permettant le raccordement des ordinateurs et équipements nécessaires.

Espace ouvert et intégré au hall, la banque est accessible librement pendant les heures d'ouverture du bâtiment. Par sa fonction d'accueil et d'information, elle se doit d'être accueillante et constitue le premier élément repérable par le public et les visiteurs lorsqu'ils accèdent dans le hall. Elle doit ainsi bénéficier d'une bonne visibilité sur l'entrée, ainsi que sur la zone de contrôle d'accès et sur les circulations verticales principales du bâtiment. Le personnel situé au niveau de la banque d'accueil a pour principale fonction l'accueil, l'information, l'orientation des visiteurs et la remise des badges d'accès.

La banque d'accueil accueillera 5 postes de travail informatiques en « front office ». Le mobilier de la banque sera conçu de manière à être accessible aux PMR et à limiter les agressions physiques (largeur de la banque permettant d'éviter le contact physique). Le confort thermique, acoustique et lumineux de cet espace sera étudié avec soin. La banque d'accueil intègre les systèmes d'alerte agression et d'ouverture automatique des ascenseurs et des portiques d'accès.

La hauteur sous plafond à prendre en compte est : 3,50 mètres.

1.3.3. Livraison

Le comptoir d'accueil devra être conçu démontable en éléments pouvant passer par des portes de 2 UP (porte de SAS)

1.2.5. Normes et règlements

Cf annexe 4 - fiche technique banque d'accueil.

L'encombrement du comptoir d'accueil doit permettre la circulation et l'évacuation en cas d'alerte incendie des visiteurs et des agents.

Le mobilier doit être conçu de manière à être accessible aux PMR et à limiter les agressions physiques (largeur permettant d'éviter le contact physique, paroi vitrée en verre sécurisé, passe-document et bouton d'alarme anti-agression).

La banque d'accueil intègre les systèmes d'alerte agression et d'ouverture automatique des ascenseurs et des portiques d'accès. La banque d'accueil pourra être fermée par système sécurisé lorsque le poste de travail n'est pas occupé.

Les matériaux utilisés devront être classés M3.

Les PV de résistance au feu des matériaux constituant le projet devront être fournis dans un cahier technique de synthèse.

1.2.6. Exigences d'harmonie avec le lieu et les différents éléments d'architecture et mobiliers

Le comptoir d'accueil devra s'intégrer à l'architecture dont des visuels sont joints ci-dessous et (cf. annexes 5) et au mobilier agencé par le cabinet Chaix et Morel. Il devra présenter un ensemble cohérent du point de vue technique, fonctionnel et esthétique avec les assises faisant l'objet du lot 2.



Équipements et matériaux :

- > mur : peinture blanche + Habillage Bois Acoustique
- > sol : béton quartzé
- > plafonds : Faux plafond plaques de plâtre (lisse ou perforé selon besoins acoustiques)

1.4. Coût de fabrication

Le prix final sortie d'usine pour l'ensemble des éléments composant le comptoir d'accueil (sans les équipements informatiques ni assises éventuelles) ne devra pas dépasser les : **50 000 € (HT)**.

1.5. Contrainte de temps

Le candidat devra veiller à prendre en compte le calendrier (livraison du projet finalisé fin novembre 2027) pour la conception et la fabrication de son projet.

Lot 2 – Assises d'attente

2.1 Création ou prescription

Deux options sont possibles :

- Création originale : conception d'assises sur mesure.

- Prescription : sélection d'assises existantes auprès d'éditeurs, avec choix de finitions adaptées au projet.

2.2. Typologie d'objet

Les assises doivent pouvoir accueillir 200 personnes.

Le candidat pourra proposer :

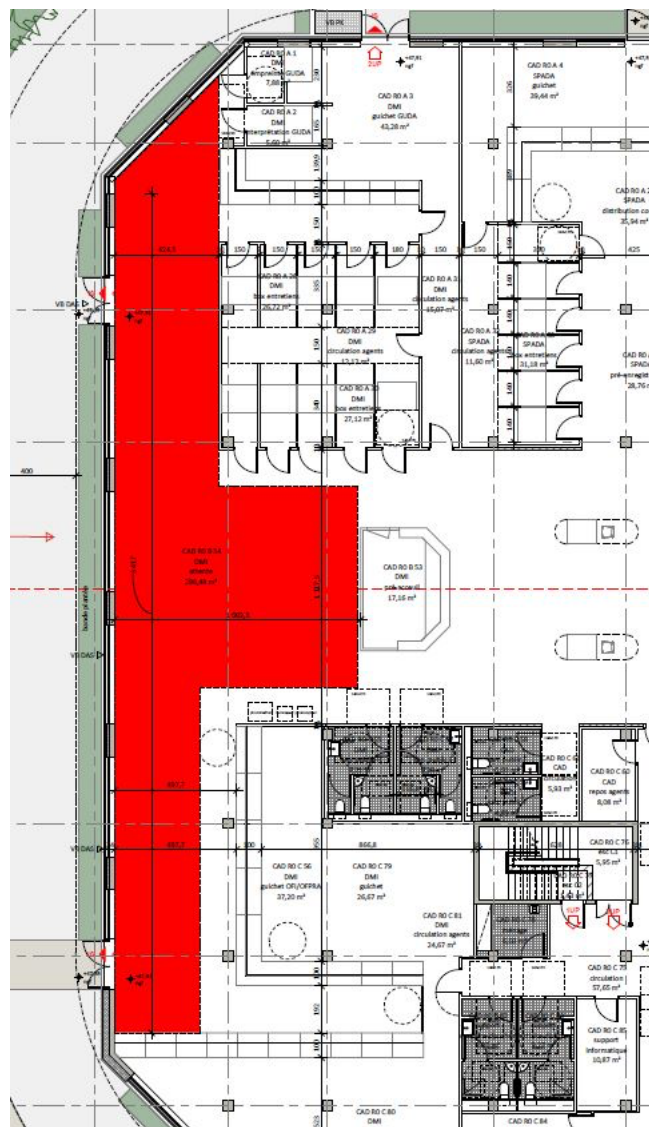
- des assises modulables,
- des canapés,
- un ensemble d'assises intégrées.

Les éléments d'assises peuvent comprendre un ou plusieurs éléments faisant office de dépose de documentations à l'attention des visiteurs.

2.3. Situation

Les assises seront situées au sein du hall d'accueil du bâtiment nouveau crée par Chaix et Morel.

La zone d'emprise au sol est celle indiquée en rouge sur le plan ci-dessus. cf annexe 2 pour dimensions de la zone.



2.4. Contraintes de l'espace

2.2.1. Portance

Le plancher du Hall d'accueil public a une portance de 500 daN/m²

2.2.2. Hauteur sous plafond

La hauteur sous plafond à prendre en compte est : 3.5 mètres.

2.2.3. Fixation – Mobilité

Les assises seront fixées au sol pour éviter de devenir des armes par destination.

2.2.4. Flux attendu

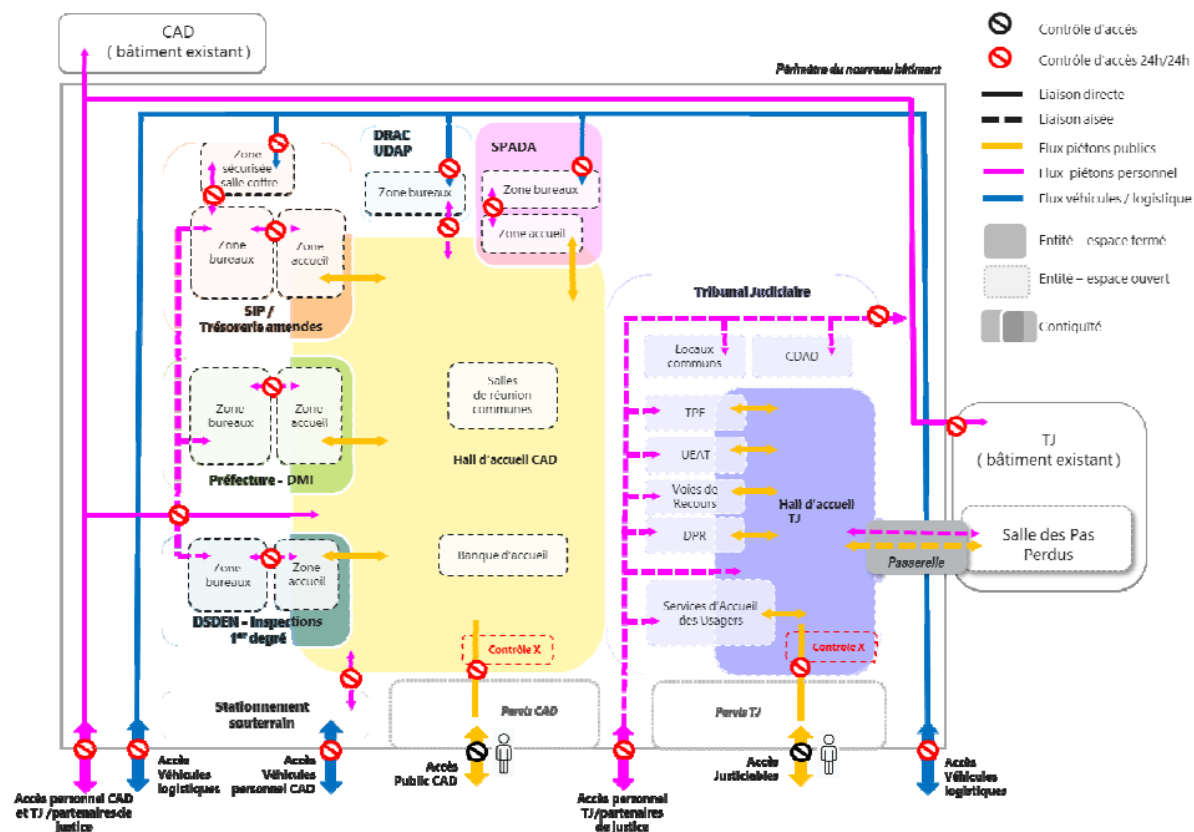


Schéma fonctionnel

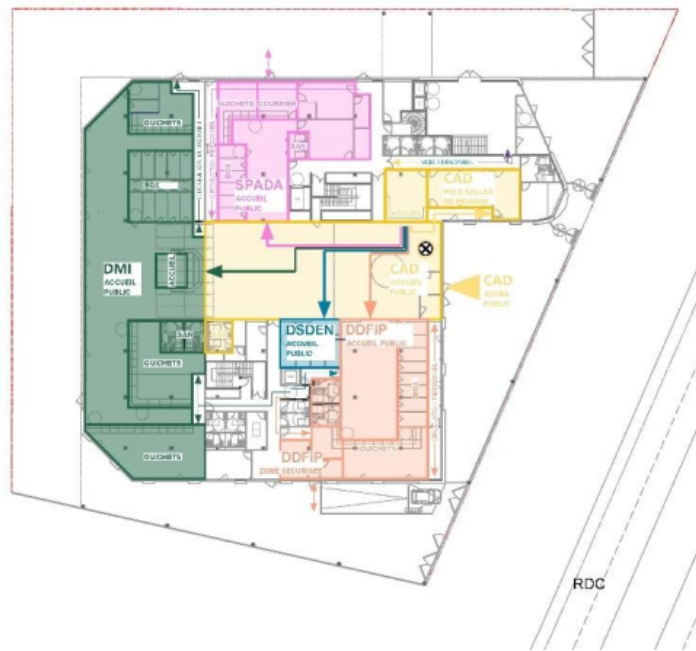


schéma des accès aux entités programmatiques

2.2.5. Livraison

Les assises devront être conçues telles que pouvant passer par des portes de 2 UP

2.2.6. Normes et règlements

Le bâtiment sera classé ERP de 2e catégorie, de type W.

L'encombrement des assises ne doit pas entraver la circulation et l'évacuation en cas d'alerte incendie des visiteurs et des agents.

Les matériaux utilisés devront être classés 3 pour le mobilier et M2 pour les éléments de décoration.

Les PV de résistance au feu des matériaux constituant le projet devront être fournis dans un cahier technique de synthèse.

1.2.7. Exigences d'harmonie avec le lieu et les différents éléments d'architecture et mobiliers

Les assises devront s'intégrer à l'architecture dont des visuels sont joints ci-dessous (cf annexe 5) et au mobilier agencé par le cabinet Chaix et Morel. Elles devront présenter un ensemble cohérent du point de vue technique, fonctionnel et esthétique avec le comptoir d'accueil faisant l'objet du lot 1.



Équipements et matériaux :

mur : peinture blanche

sol : béton quartzé

plafonds : Faux plafond plaques de plâtre (lisse ou perforé selon besoins acoustiques) + verrière avec baffle acoustique en modules flottant

2.5. Contrainte de temps

Le candidat devra veiller à prendre en compte le calendrier (livraison du projet finalisé fin novembre 2027) pour la conception et la fabrication.

2.6. Durabilité

Les assises devront pour un usage normal, offrir une garantie de vie d'au moins 10 ans. Elles devront être déhoussables/lessivables, résistantes et faciles d'entretien.

2.7. Coût de fabrication

Le prix final sortie d'usine pour l'ensemble des éléments composant le comptoir d'accueil ne devra pas dépasser les : **100 000 € (HT) soit 500 € HT par élément d'assise.**

Lot 3 – Implantation de bornes

3.1. Typologie d'objet

Le projet prévoit l'implantation de huit bornes préexistantes dans le hall principal du nouveau bâtiment de la préfecture des Hauts-de-Seine en coordination avec le concepteur et le constructeur du bâtiment neuf.

Dans ce cadre, le candidat devra présenter deux propositions :

- Une proposition A d'implantation devra intégrer les bornes « France services » dessinée par Piergil Fourquié, leurs plans, caractéristiques techniques et variantes étant joints en annexe au présent cahier des charges.
- Une proposition B d'implantation devra intégrer des bornes préexistantes issues du catalogue de l'UGAP. Ces bornes devront présenter les mêmes caractéristiques fonctionnelles et ergonomiques que la borne France Services conçue par Piergil Fourquié. Le prix de ces bornes préexistantes ne devra pas dépasser : 2 500€ HT (sans équipement informatique).

3.2. Situation et contraintes

L'implantation des bornes devra être pensée en cohérence avec :

- les flux de circulation des visiteurs et des agents de la préfecture ;
- l'accessibilité (notamment aux personnes à mobilité réduite) ;
- la visibilité et la lisibilité du dispositif au sein du hall d'accueil ;
- les autres éléments d'aménagement (comptoir d'accueil, assises, éléments complémentaires).
- Un plan d'implantation (zones d'implantation potentielles, contraintes de circulation, issues de secours, zones à préserver) est joint en annexe 6.
- nota : laisser un dégagement libre de 2 UP (150cm) devant les issues de secours

3.3. Exigences

Le candidat devra :

- proposer une implantation cohérente des bornes tenant compte des flux, des zones d'attente et des espaces de circulation ;
- assurer une intégration esthétique avec le mobilier et l'architecture environnants (travail sur la cohérence formelle et chromatique) ;
- définir les finitions (coloris, matériaux, habillages) des bornes, en puisant dans les possibilités offertes :
 - par le système conçu par Piergil Fourquié (proposition A)
 - par les options présentes sur l'UGAP (proposition B)
- veiller à la compatibilité technique avec les caractéristiques du bâtiment (alimentation électrique, sécurité incendie, passage des câbles, etc.).

3.4. Contraintes techniques

Le passage des câbles d'alimentation électrique et de données numériques (pour un PC, ses deux écrans, un éclairage ponctuel et une imprimante optionnelle) et les dispositifs techniques devront être anticipés de façon discrète et sécurisée.

Les bornes devront rester démontables et transportables, afin de permettre leur maintenance et leur repositionnement si nécessaire.

Lot 4 – Élément architectural / artistique de liaison

Le lauréat aura la liberté de proposer un quatrième lot optionnel, destiné à assurer la cohérence globale entre les différents éléments d'aménagement du hall (comptoir, assises, bornes).

Cet élément complémentaire pourra prendre la forme, par exemple :

- d'un ou plusieurs tapis permettant de structurer les espaces et de marquer les zones de circulation ;
- d'un dispositif lumineux (suspensions, appliques, lampadaires, etc.) renforçant l'ambiance et la lisibilité du lieu ;
- d'un travail chromatique ou graphique (harmonie des teintes, habillage mural ponctuel, signalétique discrète) permettant de donner une identité visuelle au hall ;
- de tout autre élément mobilier ou décoratif renforçant l'unité et le confort de l'accueil.

Contraintes et exigences :

- Le lot 4 doit être pensé comme un élément fédérateur, venant en complément des lots 1, 2 et 3, et non comme un objet autonome.
- Il doit respecter les mêmes exigences de durabilité, d'entretien et de conformité aux normes que les autres lots.
- Il doit s'intégrer pleinement dans l'architecture du hall conçue par Chaix et Morel, en respectant son identité.

Le candidat précisera dans son dossier le budget estimatif associé à ce lot optionnel dont le montant ne devra pas excéder 30 000 € HT.

4. Modalités de sélection

4.1. Déroulement de la sélection

La sélection du lauréat se déroulera en deux temps.

1^{er} temps de sélection : Une première sélection, sur dossier, permettra de retenir trois à quatre candidats. Cette pré-sélection s'effectuera par une commission composée de représentants de la Préfecture des Hauts-de-Seine et des Manufactures nationales qui se réunira mi-janvier 2026.

Le résultat de la pré-sélection sera communiqué aux candidats le : 20 janvier 2026.

2nd temps de sélection : Sélection du projet lauréat par une commission qui se réunira durant la première quinzaine d'avril 2026 (cf infra pour connaître les modalités de sélection).

4.2. Le jury

Les candidats seront invités à présenter leur projet devant un jury en avril 2026. La date sera précisée aux candidats présélectionnés.

Ils auront chacun 20 minutes pour présenter leur projet (10 minutes de présentation du projet et 10 minutes de réponses aux questions du jury).

A titre indicatif, le jury sera composé de :

- *2 représentant de la préfecture et services de l'état:*
 - *M. Le Préfet, ou son représentant*
 - *Mme Juliet Troquier, directrice de la DMI*

- *Manufactures nationales :*
 - *M. Hervé Lemoine, président*
 - *M. René-Jacques Mayer, directeur délégué à la création, à la recherche et à l'innovation*
 - *Un représentant de l'Atelier de Recherche et de Création*
 - *Mme Lucile Montagne, cheffe de l'inspection et inspectrice responsable du fonds contemporain*
- *Groupement titulaire du marché global de performances :*
 - *Rémi Lichnerowicz, Chaix et Morel, président*
 - *A définir*
- *la fondation Pan Wogenscky : M. David Cameo, président.*

3.2. Critères d'attribution

Les critères de sélection retenus par le jury intégreront notamment les items suivants :

- Conformité au cahier des charges
- Qualités esthétiques
- Faisabilité technique
- Pertinence de la prise en compte des contraintes de l'espace à aménager
- Ergonomie des éléments de mobilier
- Facilité d'entretien

L'évaluation des projets sera conduite de manière globale pour les lots 1, 2 et 3. S'agissant du lot optionnel, le jury se réserve la possibilité, à sa seule appréciation, de décider de sa mise en œuvre ou non.

3.3. Constitution des livrables

Les livrables se présentent sous la forme de dossiers composés des éléments suivants :

1^{er} temps de sélection :

- Un CV (deux pages maximum)
- Un portfolio (10 pages maximum) comprenant une sélection de références antérieures
- Une note d'intention sommairement illustrée : parti pris stylistique et conceptuel, matériaux préconisés (2 pages maximum)

2nd temps de sélection :

- Un état des recherches (12 pages maximum) présenté sous la forme d'esquisses, croquis, schémas ou modélisation 3D et présentant :
 - Les projet finalisé (vues globales, détails) ;
 - Le projet dans son contexte spatial (implantation, scénario) ;
 - Le projet sous son aspect technique (matériaux et cotations)
- Un budget estimatif ainsi qu'une argumentation des coûts

3.4. Remise de la candidature

1^{er} temps de sélection :

La candidature constituée de l'ensemble des pièces demandées doit être envoyée par courriel sous la forme d'un dossier numérique d'une taille inférieure à 10 Mo ou d'un lien vers ce dossier numérique, au plus tard le 6 janvier 2026 à l'adresse e-mail suivante : **developpement-mn@culture.gouv.fr** .

2nd temps de sélection :

Les candidats présélectionnés seront invités à compléter leur candidature en envoyant les livrables listés au point précédent (état des recherches et planches) sous la forme d'un dossier numérique d'une taille inférieure à 10 Mo ou d'un lien vers ce dossier numérique, au plus tard le 2 avril 2026 à l'adresse suivante : **developpement-mn@culture.gouv.fr**

5. Compensation financière

Le lauréat se verra gratifié d'une récompense forfaitaire de **20 000 € HT** après signature d'une convention de cession de droit d'auteur au bénéfice du Mobilier national.

Une compensation financière de **2 000 € HT** sera versée aux designers finalistes non lauréats.

6. Engagements du lauréat

Le lauréat s'engage à accompagner tout le processus de prototypage industriel du comptoir et des assises jusqu'à la livraison du projet.

7. Prototypages et fabrication des projets lauréats

La fabrication des éléments retenus (comptoir et assises) sera confiée à un tiers fabricant, sous la supervision du lauréat et des Manufactures nationales.

8. Edition du projet lauréat

Si le lauréat, la Préfecture des Hauts-de-Seine et les Manufactures nationales s'accordent sur un projet d'édition des pièces de mobilier développées dans le cadre de cet appel à projet, il conviendra de s'appuyer sur le concours d'un éditeur qui assurera le développement sériel des pièces.

Toute édition du mobilier donnera lieu à l'établissement d'un contrat entre l'auteur, la maison d'édition, la Préfecture des Hauts-de-Seine et les Manufactures nationales qui prévoiera la répartition des redevances entre les différents acteurs.

9. Calendrier prévisionnel

24 novembre 2025	Publication de l'appel à projet
6 janvier 2026	Date de dépôts des éléments requis pour la 1 ^{re} phase
Mi-janvier 2025	Jury et pré-sélection de 3 à 4 candidats
20 janvier 2026	Notification du résultat de la 1 ^{re} sélection
2 avril 2026	Date de dépôt des éléments requis pour la 2 ^{nde} phase
1 ^{re} quinzaine d'avril 2026	Jury final et sélection du lauréat
Mai 2026	Lancement de la fabrication du comptoir d'accueil et du 1 ^{er} prototype des assises (si création spécifique)
2 ^e semestre 2026	Validation du prototype d'industrialisation des assises si création spécifique
Janvier 2027	Commande des bornes
Novembre 2027	Livraison des assises, du comptoir et des bornes